

**Pièces à fournir en cas de litige en droit pénal (agression) ou accident de la circulation :**

- Bulletin d'hospitalisation ;
- Certificats médicaux ;
- Radiographies ;
- Ordonnances médicales (kiné, médicaments, soins spécifiques...)
- Factures si certains frais sont restés à charge ;
- Frais de déplacement ;
- Carte grise du véhicule utilisé pour vous déplacer aux rendez-vous médicaux,